Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 17 novembre 2026

Maître Jeanjean-Boudon : une vauclusienne au Conseil supérieur du notariat



Maître Stéphanie Jeanjean-Boudon, notaire associée au sein de l'étude Jeanjean-Boudon, Passebois et Jeanjean à Carpentras, fait partie des 6 nouveaux membres du bureau du Conseil supérieur du notariat (CSN). Elue secrétaire, la Vauclusienne sera en charge du numérique, de la formation des notaires et des collaborateurs, de la Raison d'être du notariat, de la mission du développement, des relations avec l'Assemblée de liaison et avec le Mouvement jeune notariat (MJN). Représentant les notaires de la Cour d'appel de Nîmes depuis 2020, cette femme de 48 ans titulaire d'un diplôme supérieur du notariat de l'université de Droit de Montpellier, mariée et mère de 3 enfants, a été présidente de la commission organisation et développement des offices du CSN de 2020 à 2022.
Maître Stéphanie Jeanjean-Boudon est également membre du conseil de surveillance de l'ADSN (Activités et développement au service du notariat) depuis janvier 2020 et déléguée Micen (Minutier central électronique) pour la Cour d'appel de Nîmes depuis 2013.
Auparavant, elle a aussi exercé plusieurs fonctions au sein du MJN en tant que présidente du congrès 2020, tenu en 2021, sur le thème 'Le bonheur au travail : mythe ou réalité ?' et rapporteur générale durant celui de 2017 sur le 'Notariat du 21e siècle : enfin le zéro papier ?'.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 17 novembre 2026

Le CSN présidé par une femme pour la première fois
Au sein du bureau, Stéphanie Jeanjean-Boudon figure aux côtés de Maître Bertrand Savouré, notaire à Paris (premier vice-président), Maître Laurence Leguil, notaire à Sablé-sur-Sarthe, Maître Edouard Grimond, notaire à Lille, Maître Catherine Guihard, notaire à Herbignac en Loire-Atlantique et Maître Bertrand Macé, notaire à Saint-Denis sur l'île de La Réunion.



De gauche à droite : Maître Catherine Guihard, Maître Stéphanie Jeanjean-Boudon, Maître Bertrand Savouré, la présidente Maître Sophie Sabot-Barcet, Maître Laurence Leguil, Maître Edouard Grimond et Maître Bertrand Macé, lors de la dernière AG du Conseil supérieur du notariat (CSN).

Par ailleurs, le Conseil supérieur sera présidé par Maître Sophie Sabot-Barcet, notaire à Monistrol-sur-Loire en Haute-Loire. C'est la première femme de l'histoire du notariat à occuper ce poste et à présider ainsi aux destinées de la profession pour les deux prochaines années, de 2022 à 2024.
« Le dialogue, la recherche du bien commun et la persévérance seront au cœur de la méthode de mandat de mon équipe, explique la nouvelle présidente. Je souhaite au cours des deux prochaines années que l'on continue à tirer davantage les conséquences de notre mission de service public dans le monde d'aujourd'hui, dans une relation de confiance avec l'Etat, mais aussi que l'on conforte les fondements des entreprises notariales, communautés humaines où s'exprime au quotidien notre vocation. »
Lors de l'assemblée générale le Conseil supérieur du notariat a été aussi renouvelé pour moitié. Il est désormais composé de 36 hommes et de 37 femmes.

5,48 millions d'actes authentiques traités chaque année par les notaires de France

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 17 novembre 2026

Seul organe de la profession habilité à s'exprimer au nom de tous les notaires de France, le Conseil supérieur du notariat est un établissement d'utilité publique. Il représente la profession auprès des pouvoirs publics, détermine sa politique générale, contribue à son évolution et fournit des services collectifs aux notaires. Dans ses relations avec les pouvoirs publics, le CSN participe à la réflexion sur les évolutions du droit et donne son avis sur les projets de loi ou les textes réglementaires en préparation. Le CSN comprend 120 collaborateurs au service de la profession notariale qui, elle, regroupe 6 750 offices et 1 367 bureaux annexes totalisant 84 672 personnes dont 17 132 notaires (11 689 libéraux et 5 443 notaires salariés) et 67 540 salariés. Après avoir reçu plus de 24 millions par personnes chaque année, ces derniers établissent plus de 5,48 millions d'actes authentiques par an pour un chiffre d'affaires de 10 milliards d'euros et un traitement des capitaux estimé pour un montant total de 1 000 milliards d'euros.